

République Française

000000000000

Préfecture du Doubs
à BESANCON

Tribunal administratif
de BESANCON

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

***Ce jour, sept octobre deux mil dix neuf,

***Nous soussignés,

- ☞ Guy BOURGEOIS, Président,
- ☞ Gabriel LAITHIER, Membre titulaire,
- ☞ Rodolphe WACOGNE, Membre titulaire,

de la Commission d'enquête désignée le 15 mai 2019, par Monsieur Laurent BOISSY, Président par intérim du Tribunal administratif de BESANCON,

***Vu l'article R 123-18 du Code de l'environnement,

***Vu l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la Société des « Trois Cantons en R » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 éoliennes sur les communes de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT et ETOUVANS,

***Rapportons les observations formulées par le public et invitons le Maître d'ouvrage à fournir un mémoire en réponse.

PREAMBULE

L'enquête publique unique ouverte du lundi 26 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus soit durant 36 jours consécutifs sur le territoire des communes de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT et ETOUVANS s'est déroulée selon les modalités prévues et annoncées, sans aucun incident ou dysfonctionnement.

Le public a été informé :

- ☞ par l'affichage de l'avis d'enquête au (x) panneau (x) d'affichage des trois communes concernées par l'implantation des machines et des 27 communes situées dans le rayon d'affichage de 6 kilomètres fixé par la nomenclature des installations classées,
- ☞ par les annonces légales publiées à deux reprises sur le quotidien « L'Est Républicain » et l'hebdomadaire « La Terre de chez Nous » diffusés sur le territoire du département,
- ☞ par un affichage visible de la voie publique sur les lieux du projet.

Outre la possibilité de consulter le dossier à sa convenance sur le site internet spécialement dédié à l'adresse www.doubs.gouv.fr, Rubrique Publications légales- Enquêtes publiques/Enquêtes publiques I.C.P.E. et durant les horaires habituels d'ouverture des secrétariats de Mairie de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT et ETOUVANS le public a bénéficié de la faculté de consigner ses appréciations, réclamations et suggestions :

- ☞ par voie électronique à l'adresse « pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr »
- ☞ par voie classique en les inscrivant sur les registres prévus à cet effet déposés au secrétariat de chacune des trois communes concernées,
- ☞ par correspondance adressée ou déposée à l'attention du Président de la Commission d'enquête en Mairie de COLOMBIER- FONTAINE, siège de l'enquête publique.

Le public a disposé, en sus, de la possibilité de rencontrer un Membre de la Commission d'enquête, en toute quiétude et indépendance pour obtenir les précisions et explications souhaitées durant 12 permanences de chacune trois heures organisées dans chacune des communes totalisant ainsi 36 heures de présence effective.

Les opérations se sont déroulées régulièrement ; le projet a suscité un intérêt certain concrétisé par une participation étoffée mais en l'absence de tout climat passionnel aux lieux de la consultation.

ENQUETE

Propos liminaire

La participation du public s'établit à :

- ☞ 78 observations sur le registre électronique,
- ☞ 69 textes manuscrits aux registres d'enquête,
- ☞ 666 correspondances déposées au siège de l'enquête ou remises en mairies dont 3 documents reliés et 643 contributions au texte identique, remises par le vice Président de l'Association « Ecot du vent ».

soit un total général de 813 contributions. Nous constatons que certains intervenants se sont exprimés à plusieurs reprises ou par différents vecteurs ce qui engendre l'existence de doublons. Nous remarquons notamment et sans nous livrer à une étude exhaustive que Monsieur Denis ZARDET est intervenu 4 fois, Madame Marie-Claude ZARDET 4 fois également et Monsieur Charles HAYECK à 5 reprises certes pour traiter de sujets différents.

Nous procédons, dans un premier temps, à un listage des observations reçues en indiquant le caractère favorable, défavorable ou neutre du texte :

- ☞ par voie électronique (78 observations),
- ☞ sur le registre d'enquête déposé en Mairie de COLOMBIER-FONTAINE siège de l'enquête (6 observations)
- ☞ sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ECOT (31 observations),
- ☞ sur le registre d'enquête déposé en Mairie d'ETOUVANS (32 observations),
- ☞ par correspondances remises ou adressées en Mairies de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT et ETOUVANS (20 observations),
- ☞ par la contribution de Monsieur Philippe PELLETIER, vice-président de l'Association « l'Ecot du vent » qui nous remet :
- ✓ un texte relié de 10 pages de Monsieur Philippe et de Madame Catherine PELLETIER,

- ✓ un document de 32 pages émanant de Monsieur Michel de BROISSIA, président de « l'Association de défense de l'environnement et du patrimoine du Collectif régional de Bourgogne-Franche Comté, la contribution de l'Association « L'Ecot du vent » comptant 159 pages et 2 pages de conclusions,
- ✓ 643 avis **défavorables** remis par cette même Association.

Nous comptabilisons un nombre de 620 avis et non de 643 comme indiqué par Monsieur le vice-président de l'Association. La différence provient sans doute d'une méthode de calcul différente en ce sens que l'Association décompte certainement deux observations lors de la contribution d'un couple alors que nous avons totalisé en ce qui nous concerne, le nombre de documents remis. De toute manière, nous avons retenu le comptage produit par l'Association.

Nous effectuons, dans un deuxième temps et après avoir exploité toutes les observations, une analyse thématique de chaque sujet de préoccupation, d'approbation ou de contestation.

A)- Listage chronologique des observations reçues ou déposées

1°)- sur le site électronique dédié.

- Observation n°1 : Avis défavorable de Monsieur Eric INDEL,
Observation n°2 : Avis défavorable de Monsieur Luc VERMOT-DESROCHES, président de l'association « Vent debout pour monts et grands bois »,
Observation n°3 : Avis défavorable de Madame Anne-Marie PEREZ,
Observation n°4 : Avis défavorable de Monsieur Denis ZARDET,
Observation n°5 : Avis défavorable à la position des communes de COLOMBIER-FONTAINE et ETOUVANS de Monsieur Denis ZARDET,
Observation n°6 : Avis favorable de Madame Eline JONA,
Observation n°7 : Avis défavorable de Madame Catherine PROVINCIAL,
Observation n°8 : Avis défavorable de Madame Véronique CART-LAMY,
Observation n°9 : Avis défavorable de Monsieur Denis ZARDET,
Observation n°10 : Avis défavorable de Monsieur ANDRE,
Observation n°11 : Avis défavorable de Monsieur Claude ROUDIER,
Observation n°12 : Avis défavorable de Monsieur Eric FLUCKIGER,
Observation n°13 : Avis défavorable de Madame Blandine TUNIS,
Observation n°14 : Avis défavorable de Monsieur Denis ZARDET,
Observation n°15 : Avis défavorable de Madame Sandrine ANDRE,
Observation n°16 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Jacques MARCHAND,
Observation n°17 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Paul NEDEZ,
Observation n°18 : Avis favorable de Monsieur Jean-Marc SASSOLAS,
Observation n°19 : Avis défavorable de Madame Catherine PELLETIER,
Observation n°20 : sans avis de Monsieur Charles HAYEC,
Observation n°21 : Avis défavorable de Monsieur Frédéric TOURNIER,
Observation n°22 : Avis défavorable de Monsieur Denis JACQUOT,
Observation n°23 : Avis défavorable de Monsieur Philippe PELTIER,
Observation n°24 : Avis défavorable de Madame Alexandra VOILLAT,
Observation n°25 : Avis défavorable de Madame Madeleine DUBRET,
Observation n°26 : Avis défavorable de Monsieur Claude SIMON,
Observation n°27 : Avis défavorable de Monsieur Philippe GEOFFROY,
Observation n°28 : Avis défavorable de Madame Martine SIMON,
Observation n°29 : Avis défavorable de Monsieur Philippe LAB,

Observation n°30 : Avis défavorable de Monsieur Mathieu BLOC,
Observation n°31 : Avis défavorable de Madame Francine MOREL,
Observation n°32 : Avis défavorable de Madame Martine PELTIER,
Observation n°33 : Avis défavorable de Monsieur Marc VERMOT-DESROCHES,
Observation n°34 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Jacques GOUX,
Observation n°35 : Avis favorable de Madame LUDIVINE,
Observation n°36 : Avis défavorable de Madame Sylvie VENEGUE,
Observation n°37 : Avis défavorable de Monsieur Bruno STADELMANN,
Observation n°38 : Avis défavorable de Madame Marie Claude ZARDET,
Observation n°39 : Avis défavorable de Madame Marie Claude ZARDET,
Observation n°40 : Avis défavorable de Madame Marie Claude ZARDET,
Observation n°41 : Avis défavorable de Madame Marie Claude ZARDET,
Observation n°42 : Avis défavorable de Monsieur Cédric ROUSSEL,
Observation n°43 : Avis défavorable de Monsieur Elisée LINGLOIS,
Observation n°44 : Avis défavorable de Monsieur Patrick PIGANEAU,
Observation n°45 : Avis défavorable de Monsieur Alexandre PELTIER,
Observation n°46 : Avis défavorable de Madame Delphine AMIOTTE,
Observation n°47 : Questions de Monsieur ou Madame HAYECK,
Observation n°48 : Avis défavorable de Madame Céline STADELMANN,
Observation n°49 : Avis favorable de Monsieur Christian GERUM ?
Observation n°50 : Avis défavorable de Madame Vanessa PORCHER,
Observation n°51 : Avis défavorable de Madame Sylvie LYAUTEY,
Observation n°52 : Avis favorable de Monsieur JOJO,
Observation n°53 : Avis défavorable de la famille ROLLAND,
Observation n°54 : Avis défavorable de Monsieur Mathieu LETONDELLE,
Observation n°55 : Avis défavorable de Monsieur HAYECK,
Observation n°56 : Avis défavorable de Madame Myriam PAWLY,
Observation n°57 : Avis défavorable de Monsieur Sébastien GAECK,
Observation n°58 : Avis défavorable de Madame Nathalie GIGON,
Observation n°59 : Avis favorable de Monsieur Alain PICAUD,
Observation n°60 : Avis défavorable de Monsieur CHERCHI,
Observation n°61 : Avis défavorable de Monsieur HAYECK,
Observation n°62 : Avis défavorable de Monsieur Bernard LAMBERT,
Observation n°63 : Avis favorable de Madame Sandrine KUHNLENZ,
Observation n°64 : Avis favorable de Madame DEUKERGIRARD,
Observation n°65 : Avis défavorable de Monsieur Jean-François ROLIN,
Observation n°66 : Avis favorable de Madame Marie-Noëlle BERLOUIN,
Observation n°67 : Avis favorable de Madame Danielle DIDIER-GENERET,
Observation n°68 : Avis favorable de Monsieur Claude GENERET,
Observation n°69 : Avis défavorable de Monsieur Sébastien ROUDIER,
Observation n°70 : Avis favorable de Monsieur Jérôme BERLOUIN,
Observation n°71 : Avis défavorable de Madame SALIMA,
Observation n°72 : Avis défavorable de Monsieur David BOILLON,
Observation n°73 : Avis favorable de Monsieur Vincent PLATEL,
Observation n°74 : Sans avis, demande de précisions de Monsieur HAYECK,
Observation n°75 : Avis défavorable de Madame Anna MAILLARD,
Observation n°76 : Avis défavorable de Monsieur Hervé LAURENCEY,
Observation n°77 : Avis défavorable de Monsieur Alain SYLVANT,
Observation n°78 : Avis défavorable de Monsieur J.M. SYLVANT.

2°)- sur le registre déposé en Mairie de COLOMBIER-FONTAINE.

- Observation n°1 : Avis favorable de(nom illisible),
- Observation n°2 : Avis favorable de Monsieur ou Madame LEFEVRE,
- Observation n°3 : Avis défavorable de Monsieur MACIAZEK,
- Observation n°4 : Avis défavorable de Monsieur Jacques FELLNER,
- Observation n°5 : Avis défavorable de Monsieur Sébastien STIQUEL,
- Observation n°6 : Avis défavorable de Madame Athénaïs SAVAY (sous réserve)

3°)- sur le registre déposé en Mairie d'ECOT.

- Observation n°1 : Avis défavorable de l'Association « l'Écot du Vent » siège à ECOT,
- Observation n°2 : Avis défavorable de Monsieur Jean-François ROLLIN à GOUX les DAMBELINS,
- Observation n°3 : Avis défavorable de Monsieur Claude HASENFRATZ à ECOT,
- Observation n°4 : Avis défavorable de Madame Agnès COURGEY à ECOT, membre de l'association « l'écot du vent »,
- Observation n°5 : Avis défavorable de Monsieur et Madame Christophe et Sophie FRELET à ECOT, membre de l'association « l'écot du vent »,
- Observation n°6 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Claude CARCK (?) à ECOT,
- Observation n°7 : Observation défavorable de Monsieur Maurice COUVET,
- Observation n°8 : Avis défavorable de Madame Claudia ROUBIER,
- Observation n°9 : Avis défavorable de Monsieur Louis ROLLAND et de sa fille Gaëlle,
- Observation n°10 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Jacques JOUX à ECOT,
- Observation n°11 : Avis défavorable de Monsieur Denis JACQUOT à ECOT,
- Observation n°12 : Avis défavorable de Monsieur David BOILLON à ECOT,
- Observation n°13 : Avis défavorable de Monsieur Denis MONNIN à ECOT,
- Observation n°14 : Avis défavorable de Madame Jacqueline JACQUOT à ECOT,
- Observation n°15 : Avis défavorable de Monsieur Denis CORDIER et de Madame Isabelle MULLER à ECOT,
- Observation n°16 : Avis défavorable de Madame Mélanie TATRY dans une très longue et explicative requête,
- Observation n°17 : Avis défavorable de Madame Stéphanie CHARMOILLAUX à ECOT,
- Observation n°18 : Avis défavorable de Monsieur Christophe CRETIN à ECOT,
- Observation n°19 : Avis défavorable de Madame Salima LATRECHE à ECOT,
- Observation n°20 : Avis défavorable de Monsieur Bernard LAMBERT à ECOT,
- Observation n°21 : Avis défavorable de Madame Anne-Marie LAMBERT à ECOT,
- Observation n°22 : Avis défavorable de Madame Clairette CATTIN,
- Observation n°23 : Avis défavorable de Madame Josiane FATI, Maire de la commune d'ECOT,
- Observation n°24 : Avis défavorable de Monsieur Olivier BERTHON à ECOT,
- Observation n°25 : Avis défavorable de Claude GAUTHIER (?) demeurant à ECOT,
- Observation n°26 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Luc BUFFET à PONT de ROIDE,
- Observation n°27 : Avis défavorable de Madame Christine GAUTHIER à ECOT,
- Observation n°28 : Avis défavorable de Monsieur Raymond BARTH à ECOT,
- Observation n°29 : Avis défavorable de Madame Cécile COUVET à ECOT,
- Observation n°30 : Avis défavorable de Monsieur Christophe COUVET à ECOT,
- Observation n°31 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Luc et Madame Ghislaine FABRE à ECOT.
- Observation Avis défavorable de M^{me} Annick PELLIZZON .

4°)- sur le registre déposé en Mairie d'ETOUVANS.

- Observation n°1 : Avis favorable de Monsieur Pierre HAROY,
- Observation n°2 : Avis défavorable de Monsieur Stéphane PLASENCIA et Madame Marie-Claude STACKLE,
- Observation n°3 : Avis favorable de Monsieur Xavier BARTOLO,
- Observation n°4 : Avis favorable de Madame Monique GODIN,
- Observation n°5 : Avis favorable de M. ou Mme B V ?
- Observation n°6 : Avis favorable de Monsieur Gérard et de Madame Jacqueline COUTURIER,

Observation n°7 : Avis favorable de Madame Stéphanie BONGARDEN,
Observation n°8 : Avis favorable de Monsieur Denis BONGARDEN,
Observation n°9 : Avis favorable de Madame Nadine BONGARDEN,
Observation n°10 : Avis favorable de Madame Sylviane GUTIERREZ,
Observation n°11 : Avis favorable de Monsieur Roger COPPI,
Observation n°12 : Avis favorable de Monsieur Serge CARTIER,
Observation n°13 : Avis favorable de Madame Isabelle CARTIER,
Observation n°15 : Avis favorable de Monsieur Bruno DESSI,
Observation n°16 : Avis favorable de Madame Séverine DESSI,
Observation n°17 : Avis favorable de Monsieur Philippe MARTIN,
Observation n°18 : Avis favorable de Monsieur Yves TOCHOT,
Observation n°19 : Avis favorable de Monsieur Philippe COULON,
Observation n°20 : Avis favorable de Monsieur Thierry DART,
Observation n°21 : Avis favorable de Monsieur François BALOSETTI,
Observation n°22 : Avis favorable de Monsieur Claude PESSONNEAUX,
Observation n°23 : Avis favorable de Madame Corinne GUEDON,
Observation n°24 : Avis favorable de Madame Anne-Marie PICAUD,
Observation n°25 : Avis favorable de Monsieur Claude BOURDENET, président A.C.C.A d'ETOUVANS,
Observation n°26 : Avis défavorable de Monsieur Marcel CARRY,
Observation n°27 : Demande de Madame Martine VOIDEY, Maire de VOUJEAUCOURT,
Observation n°28 : Avis favorable de Monsieur Jean et Madame Nicole CLEMENCE,
Observation n°29 : Avis défavorable de Monsieur André CARRY,
Observation n°30 : Avis favorable de Monsieur Christophe DESSENNE,
Observation n°31 : Avis favorable de Monsieur ou Madame ?... (identité illisible),
Observation n°32 : Avis favorable de la famille PONTEL-JAXEL.

5°)- par correspondances déposées ou adressées.

☞ en Mairie de COLOMBIER-FONTAINE :

Observation n°1 : Avis défavorable de Monsieur Jacques FELLNER à COLOMBIER-FONTAINE,
Observation n°2 : Avis défavorable des candidats de la liste « ensemble pour COLOMBIER-FONTAINE » aux élections municipales 2020,
Observation n°3 : Avis défavorable de Monsieur Daniel HUDELOT à Saint MAURICE-COLOMBIER (3 pages),
Observation n°4 : Avis défavorable de Madame Françoise FORIEN demeurant à GERMEFONTAINE (2 pages),
Observation n°5 : Avis défavorable de Monsieur Benoît THIERRY à ECURCEY (2 pages),
Observation n°6 : Avis défavorable de Madame Christiane CRETIN,
Observation n°7 : Avis favorable de Monsieur Nicolas PACQUOT, Maire d'ETOUVANS (3 pages).

☞ en Mairie d'ECOT :

Observation n°1 : Avis défavorable de Monsieur Jean-François ROLIN à GOUX les DAMBELIN (5 feuillets),
Observation n°2 : Avis défavorable de Monsieur Jean-Jacques JOUX à Saint MAURICE-COLOMBIER (2 feuillets),
Observation n°3 : Avis défavorable de Madame Gaëlle ROLLAND (6 pages)
Observation n°4 : Avis défavorable de Monsieur Louis ROLLAND à ECOT,
Observation n°5 : Avis défavorable de Madame Jacqueline JACQUET à ECOT
Observation n°6 : Avis défavorable de Monsieur Denis JACQUOT à ECOT,

Observation n°7 : Avis défavorable de Madame Alexandra PELTIER

Observation n°8 : Avis défavorable de Madame Jocelyne CASSARD.

☞ *en Mairie d'ETOUVANS :*

Observation n°1 : Avis favorable de Monsieur Alain PICAUD à ETOUVANS,

Observation n°2 : Avis défavorable de Madame Sylvette FAIVRE à COLOMBIER-FONTAINE,

Observation n°3 : Avis défavorable de Monsieur Jacques FAIVRE à COLOMBIER-FONTAINE,

Observation n°4 : Avis défavorable de Madame Jennifer FAIVRE à COLOMBIER-FONTAINE,

Observation n°5 : Avis défavorable de Madame Emilie et de Monsieur Stéphane FAIVRE à COLOMBIER-FONTAINE.

6°)- Contributions de l'Association « L'Ecot du vent » :

61)- Le texte de Monsieur Philippe et de Madame Catherine PELLETIER demeurant à VILLARS sous ECOT communique des réflexions et des interrogations sur divers aspects à savoir : la concertation, l'eau potable, le cadre de vie, la fiscalité, l'encerclement et la saturation, le porteur du projet.

Les signataires émettent, à la lumière des problèmes soulevés un avis défavorable au projet.

62)- Monsieur Michel de BROISSIA, président de « L'Association de défense de l'environnement et du patrimoine du Collectif régional Bourgogne/ Franche-Comté, dans un document de 32 pages, présente son association puis traite successivement de divers points :

- ☞ énergies renouvelables et le dérèglement climatique,
- ☞ l'avis de la M.R.A.e,
- ☞ l'acoustique,
- ☞ le captage de la source de la « Douve »,
- ☞ l'étude paysagère,
- ☞ les nuisances lumineuses,
- ☞ la prégnance des éoliennes, les exigences de son association.

Il conclut par l'émission d'un avis très défavorable au projet et joint trois annexes.

63)- L'Association « L'Ecot du vent » fournit une contribution de 159 pages suivie d'une conclusion de 2 pages. Le document, après une introduction, livre successivement des remarques sur :

- ☞ le dossier administratif,
- ☞ l'étude des dangers,
- ☞ l'étude d'impact,
- ☞ les annexes de l'étude d'impact,
- ☞ le volet paysager,
- ☞ la note de présentation non technique,
- ☞ la zone d'étude du projet,
- ☞ les avis des instances,
- ☞ la protection des captages et ruisseaux,
- ☞ les aspects financiers,
- ☞ les éoliennes et les nuisances vibro-acoustiques,

☞ les remarques générales.

Il conclut en précisant que le dossier recense 218 motifs d'avis négatifs.

64)- Observations remises par le vice-de l'Association « l'Ecot du Vent ».

Monsieur Philippe PELLETIER, vice-président de l'association nous remet en Mairie de COLOMBIER-FONTAINE les avis défavorables de 643 signataires collectés dans les communes de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT, ETOUVANS, GOUX les DAMBELIN, VILLARS sous ECOT, Saint MAURICE COLOMBIER, PONT de ROIDE, l'Isle sur le DOUBS, OSNANS, BEUTAL, BESANCON, VOUEAUCOURT, MONTBELIARD, ETRAPPE, ACCOLANS, MANDEURE, BLUSSANS, BAVANS, APPENANS, MATHAY, ABBENANS, LONGEVILLE sur le DOUBS, GLAY, DAMBELIN, BETHONCOURT, Sainte SUZANNE, BOURNON, BART, COURCHATON, AUDINCOURT, FAIMBE, GOUHNANS, GENEY, GERMEFONTAINE, PIERREFONTAINE les VARANS, BRANNE, VILLERS sur SAULNOT, HERIMONCOURT, CHAUDEFONTAINE, ROSUREUX et VECOUX soit 42 localités. Ces avis en totalité défavorables utilisent l'argumentation d'opposition utilisée et communiquée par l'Association. Ils s'apparentent ainsi sur le fond, à une pétition

Tous les écrits ont été classés par commune par ordre alphabétique et se déclinent comme suit :

Commune d'ABBENANS (3 doléances).

☞ Luc VERMOT-DESROCHES – Raoul PERRIN – Daniel BRENIQUET.

☞

Commune d'ACCOLANS (4 doléances).

☞ Gérard BICHOT – Pierre THOURET - non identifiable – Benoit HINTH.

Commune d'APPENANS (2 doléances).

☞ Bénédicte KUFPPER – Lilian PELAY.

Commune d'AUDINCOURT (1 doléance).

☞ Audrey VANNIER

Commune de BART (2 doléances).

☞ Marie FAIVRE – Robert WAMPACH.

Commune de BAVANS (3 doléances).

☞ Stéphanie GIRON – Yoann WOGT – Marie-Christine GENET.

Commune de BESANCON (2 doléances).

☞ Gaël ZARDET – Maud ZARDET.

Commune de BETHONCOURT (1 doléance).

☞ Hervé MONTORNES

- **Commune de BEUTAL** (2 doléances).

☞ Roselyne LINGLOIS – Jean-Paul LINGLOIS

Commune de BLUSSANS (1 doléance multiple)

☞ Famille PLASENCIA

Commune de BOURBONNES-les-BAINS (Haute-Marne) (1 doléance).

☞ Jean-François PERRET.

Commune de BOURNOIS (3 doléances).

☞ Annie CRINON – Gérard PERIGUEY – Olivier FEUILLETTE.

Commune de BRANNE (1 doléance).

☞ Michel MOTTE

Commune de CHAUDEFONTAINE (1 doléance).

☞ Céline COUVET

Commune de COLOMBIER-FONTAINE (59 doléances).

Georges DACOSTA – Jacques FELLNER – Lise PETREQUIN - Jeanik DELAMARCHE – Jacqueline COULON – Claudine JEANNEY – Serge ANDRE - Christian JEANNET – Sandrine ANDRE – Lucas ANDRE – Annie FRICK - Floria BRETAGNE - Claude BRETAGNE - Huguette RICHARD – Rodrigue BOUTEMAN – Raymond COULON- Michèle COULON - Thierry COULON - Emmanuelle ROGGY - Jeanne ROGGY - Matthieu ROGGY - Philippe GEOFFROY – Jean-Pierre CORVEC - Marie-Jeanne CORVEC – Marie-Claude STACKLE - Emilie FAIVRE née DUMONT - Stéphane FAIVRE – Jennifer FAIVRE - Benjamin PERROTTEY – Jean-Charles NEDEZ – Mariette NEDEZ – Jean-Paul NEDEZ – Odile NEDEZ - Jacques FAIVRE – Sylvette FAIVRE - Jean-Pierre CALAME - Jean-Michel CALAME - Florence BUISINE - Colette CHAMPON - Ikhlef RAMI - Lynda BARA – Karim YAKHLEF– BARA Nasser – Nathalie BUGNON – Jean-Pierre BUGNON - Lyamine BARA – Jacques SAUVET - Sonia BARBIER –

Mireille CUCCO épouse THIERRY – Nadia DJAIZ – Florent et Nadine BIETRY – Suzanne AÏCHA – Christine MORANDINI - Jean-Paul PEUGEOT – Philippe et Sophie LIPOTH - Josette CUCCO – Eric BLOND – Aline BLOND - Michel FERRY.

Commune de COURCHATON (3 doléances).

☞ Nelly KREBS - Monique et Pierre MORLOT – Patricia LEMOINE -

Commune de DAMBELIN (1 doléance).

☞ Evelyne AMEY

Commune d'ECOT (204 doléances).

☞ Claude THOURET – Daniel BOFFY – Mélanie CADET – Thérèse BOFFY – Sébastien et (?) LOWLHAMP – Jehan GRAIZELY – Christian BARBIER et Laetitia RIPOLLES-BARBIER - Mirella CHEMLA – Michel MOUGET – Yves et Huguette GRAISELY – Alicia POMPILI – Angéline SURGAUD – Vincent et Danièle RIPOLLES-BURDENS – Françoise et Gérard PORCU – Sylvie VASSEUR – Jeanne et Daniel VASSEUR – Aurore et Christophe JUILLARD – Annick BUTTEFEY – David BUTTEFEY – Nathalie ZINDEL – Maryse CLAUDE-ZINDEL – Eric ZINDEL – Christine FALLET – Jacqueline JACQUOT – Denis JACQUOT – Clairette CATTIN - Sébastien JAECK – Audrey JAECK – Amandine BROUTET – Salima LATRECHE – David BOILLON – Claude GAUTHIER – Emilien JOUFFROY – Nathalie MENIGOZ – Marie-Christine JOUFFROY – Jacques JOUFFROY - Alexia ROBERT – Marc POTTER(?) - Stéphanie CHARMOILLAUX (?) - Christophe CRETIN - Sandrine et Rodolphe BITTER - Gilles LETONDEL – Fabrice CRETIN - Alexandre SEYESSER – Anaïs HASENFRATZ – Arnaud HASENFRATZ – Dominique GRASSO - Chantal DEGRANGE – Pierre BETTREMIEUX - Claudine PUECH – Stéphane COUTURIER – Thierry BOILLON - Alain FOLITOT – Marie-Laure CAILLIAU – Marie-Louise ROY – Claude MACIER – Sylvain MOUGIN - Léon BERCON - Josiane FATS(?) - N. GRILLON – F. HINIGER - Olivier BERTON - Laure BANDELIER - Marie-Pierre TAILLARD - Romain HASENFRATZ - Anne-Marie CIRESA – Christelle CARVALHO - Serge CURIE – Sophie CURIE – Antoine CURIE – Mathieu CURIE - Marilynne DETEZ – Odette TOMASZEWSKI – Richard TOMASZEWSKI – Jean-Baptiste PELTIER - Claude HASENFRATZ - Annabelle HASENFRATZ - Agnès GALLOIS et François DUPONT – Angel ROY – Jade ROY - Fabienne BITTER – Maxime PERROT - Marie BETTER – Evelyne PROVENT - Marie-jeanne JACQUEMIN - Sabine CESTANAVO(?) - Charles ROMAGNOLI – Bernadette ROMAGNOLI - Annick ABRAM - Yves BOITEUX – Serge GRAIZELY – Huguette CESNI - Marie BONGEOT – Jean BONGEOT - Isabelle MULLER – Eric CORDIER - Jean SANCHEZ - Mauricette(?) SANCHEZ - Annick PELLIZZON - Bernard CLERC - Danielle LIPA – Michel LIPA - Gérald BUTTEFEY - Olivier DOUGOUD - Eric PONCOT – Orisia PONCOT - Laurent GRAIZELY – Céline DOUGOUD – Chloée GRAIZELY - Louis ROLLAND – Gaëlle ROLLAND - Jean-Louis CORDIER - Jean-Louis VANNIER - Michèle MARTICHON(?) - Didier ROYER - Jeanine PELIER – Georges PELIER - Charlène JUPPONT - Damien BATTAND – Sonia Grilo-ABALADA - Karine LAGACHE – Stéphane LAGACHE - Monique COUVET – Michel COUVET - Cécile COUVET – Christophe COUVET - Patricia CHASTANG – Michel BACHOLLE(?) - Hervé LAURENCY – Claude SYLVANT – Colette SYLVANT – Christophe FRELET – Sophie FRELET - J.M SIVANT - Marie-Madeleine LABOUREY – André LABOUREY - Christiane CRETIN - A.M LAMBERT - - Mélanie TATRY – Cédric TATRY - Marie-Luce BARTH – Raymond BARTH - Pascal LAROCHE - Christine CORNEILLE – Didier CORNEILLE - Didier ROY – Angèle ROY - Christine COUVET – Bernard COUVET - Martine PELTIER – Philippe PELTIER – Jérôme PONCOT-CAPELLI – Frédéric LEIBEL – Jean-Luc FABRE – Bruno STADELMANN – Céline STADELMANN – Gislaine FABRE - Daniel LOUIS - Maurice COUVET - Raymonde COUVET - Valérie REBILLOT – Charlotte REBILLOT – Gérard JUILLERAT - Christine MOUGIN - Marthe LABOUREY - Arlette LAURAINNE - Bruna DUBAIL - Odette MOREL - Jeanine GUERIN - Agnès COURGEY - Nathalie LOUIS - Denise GIGON - Claude REBILLOT – Bernard LAMBERT - Jean-Claude CARCY - Marie-France CARCY - Claudio ROUDIER - Louis-Philippe BRITO - Sébastien ROUDIER - Dominique LETONDELLE – Marie-Line LETONDEL – Laurent LEMAIRE – Antonnella QUAGLIOZZI – Fany EGLOFF –

Emmanuel EGLOFF - Stéphane LOICHOT - Emilienne CORDIER – Jacqueline et Jean SCHIANTARELLI – Pascal SCHIANTARELLI - Mickaël LAURENT et Marie-Cécile QUITTET(?) - Patricia PRETOT - André et Martine MIGNOT - Lucette GUTIERREZ – Denis MONNIN – Madeleine MONNIN - Pascal HENRY – Valérie HENRY – Nicolas HENRY – Alexandre PEKER - Pascal HOMBERT(?) - Maryline SAVIO – Marc LETONDELLE – Didier PAVIET - Nanessa PORCHER – Matthieu LETONDELLE – Nathalie GIGON - Hubert GUERIN - Andrée REBILLOT - Anne-Marie et Gérard TAILLARD –

Commune de ETOUVANS (18 doléances).

☞ Kénie BARA - Hakim BARA - Mathieu BEAUDREY - Alexande CUPIC - Alexis BEAUDREY - Stéphanie LAINE - Daniel KUDELKA - Joseph JEUNOT - Denis et Marie-Claude ZARDET - Patrick GIRARD - Stéphane PLASENCIA - Henriette GREVILLOT - Marcelle SAUGE - Gérard NORMAND - Marianne DANG-HA – Marypaule GOLL - Gérard JAVOS - Josette JAVOS.

Commune de D'ETRAPPE (6 doléances).

☞ Pierre MILLET - Mireille PLANCON – Gilles ROUHIER – Claudine MELLERE – Monique TOURET – Angellina SCHIANTARELLI.

Commune de FAIMBE (2 doléances).

☞ Patricia JEANNIN – Pascal JEANNIN.

Commune de GENEY (2 doléances).

☞ Daniel MANGIN – Laurence MAUPOEUX(?).

Commune de GERMEFONTAINE (2 doléances).

☞ Michel FLORIEN - Françoise FLORIEN.

Commune de GLAY (1 doléance).

☞ Gaëtan BIOLLEY

Commune de GOUNANS (1 doléance).

☞ Michel METTETAL

Commune de GOUX-les-DAMBLIN (30 doléances).

☞ Sylvie LYAUTEY – Florianne CRETET - Emilie CASSARD – Sarah-Lisa PERI - Eloïs PERI – Evelyne PEGEOT - Christophe PERI - Sylvie ROLIN – Francine CADAST – Marie-Anne CANO-WERMEILLE – Annie NACHIN (?) - Jimmy OVAREZ (?) - Martial PRETOT – Valérie SIBIEN – Arnaud MOSCHENI - Lionel CADAST –

Jean-François ROLIN – Guillaume SILVANT - Franck DUMONT – Joëlle HENRY – Sandrine(?) DESSEY -
Laetitia MARCHIO – Pascal PETITHORY - Nadine PETITHORY - Danièle RENEL - Chantal et Claude
CAIZERGUES - Annie REBILLOT - Raymond BONNOT - Jacki LAMBOLEY - Claudine LAMBOLEY.

Commune de HERIMONCOURT (1 doléance).

☞ Isabelle GUICHARD.

Commune de L'ISLE SUR LE DOUBS (7 doléances).

☞ Denis GRIMM - Matthieu DELL'ANNA - Aline GRIMM – Céline GRIMM - Jean-Marc BOSCHI – Lucas
IBER - Véronique POETE.

Commune de LONGEVILLE SUR LE DOUBS (1 doléance).

☞ Estelle BEAUDREY.

Commune de MANDEURE (7 doléances).

☞ Hervé GAUTIER – Christiane MANILLIER(?) - Maria PAUCHET - Isabelle JACQUES – Serge MENDU -
Christian et Bernadette PERRIGUEY - Jeanine GIOVANNELLI.

Commune de MATHAY (8 doléances).

☞ Nicolas(?) PEHER(?) - Daniel CLERC – Josette CLERC – Nathalie THIEBAUD – Emmanuel THIEBAUD –
Gilles CIRESA – Jean-Luc LAURENT – Marie-Paule LAURENT.

Commune de MONTBELIARD (2 doléances).

Sonia BATAILLARD – Paul GRIMM.

Commune de ONANS (9 doléances).

☞ Laetitia LINGLOIS – Aline PERNOT - Laurent JEANNINGROS – Théo BRUDER(?) - Thomas LINGLOIS -
Elisée LINGLOIS – Yolande STADELMANN – Marc VERMO-DESROCHES – Daniel BRUDER.

Commune de PIERREFONTAINE les VARANS (2 doléances).

☞ Michel DEVILLERS - Michèle DEVILLERS .

Commune de PONT de ROIDE – VERMONDANS (4 doléances).

☞ Damien COURGEY – Sylvie REVERS – Michèle JEUNOT – Romain MARCEAU.

Commune de RANG (1 doléance).

☞ Catherine PROVINCIAL.

Commune de ROSIERES sur BARBECHE (1 doléance).

☞ Isabelle MEILLET.

Commune de ROSUREUX (1 doléance).

☞ Alain PIERRE.

Commune de SAINT-MAURICE-COLOMBIER (32 doléances).

☞ Noël ZAUGG - Florence THOMAS – Xavier THOMAS – Nicole ZAUGG - Jean-Raymond TAVERNIER - Florence CARRE - Christiane DUVERNOIS – Jacques PETREQUIN - Denis REBILLOT(?) - Patrick DUBOIS - Daniel HUDELOT - André GRASSER - Samuel VERCELOT - Lucie COURGEY - Yohann SAUNIER – Amélie REBILLOT - Nadège POIX – Grégory POIX - Christine et Joël PROST – Corentin HONORE – Jean-Jacques JOUX – Véronique JOUX - Jean-Louis BOSCHI - Michel LEVIN - Nicole LEVIN - Brigitte FERRAN - Odette CLEMENT – Sandrine BONNET - Bruno GUTIERREZ(?) - Laurent PERILLAT - Christine PERILLAT - Charles HAYECK .

Commune de SAINTE SUZANNE (2 doléances).

☞ Frédéric MANTION – Lisa LOPEZ.

Commune de VECOUX (Vosges) (1 doléance).

☞ Rose HOUOT.

Commune de VILLARS Sous ECOT (170 doléances).

☞ Philippe PELLETIER – Jean-Claude BURI – Andrée BOISSENIN - Sandrine BOISSENIN – Gérard BOITEUX - Christine BURI - Catherine PELLETIER - André BOISSENIN - Sylvie MUOT - David MUOT – Aline VACHEY – Daniel JEANGRAND - Claude DROUVOT - Lucas GREVILLOT - Philippe MONNIN – Maxime CHARPIN – Marie-Madeleine CHARPIN - Bénédicte LAMY - Thierry CHARPIN - Valentin MUOT - Pauette MACLE - Guy LABEUCHE - Marie-Laure LABEUCHE - Olivier ROLIN - Marie-Thérèse ROLIN - Cindy CLERC - Alain CORDIER – Serge MANZINALI - Serge BOILLOT – Liliane BOILLOT - Joseph

CASSARD - Brigitte CORDIER - Paulette CASSARD – Benoit GREUSARD - Anne-Laure PERROUD - Patricia CASSARD - Isabelle CASSARD - Laurent FERRARI - Isabelle FERRARI - Margaux PELLETIER - Stéphane GRASSIN - Jean-Paul BOBILLIER – Montaine LEMKE - Christelle BOBILLIER - Sylviane MARAIN - Marc LEMKE – Denis RAVEY – Marcelle RAVEY - Stéphanie LABEUCHE - Paul MESSAGIER – Hubert LEPIGEON - Michelle LEPIGEON – Georges LAVERNAUX – Anne-Marie LAVERNAUX – Isabelle LAVERNAUX - Marie-Christine CHARMOILLAUX - Véronique LABEUCHE - Bernadette TOSI – Ellen FERRY – Maurice FERRY – Marcel TOSI – Nina MURINGER – Nicolas CHASSIGNET – Geneviève BERTENAND - Gilles BERTENAND - Claudine MELIERES - Jacques MELIERES - Jean-Claude DOMENICHELLI - Partrick BARDOT - Ghislain MESSAGIER – Laetitia MESSAGIER – Julie HAGNERE – Alain METZGER - Philippe EGREMY(?) - Edmond MERCIER – Pierrette MERCIER - Pascal CAPELLI – Jennifer LORDIER – Marcelle PELIER – Olicier PRIEUR – Henri BARDOT – Yvette PASSIER – Claudine MONNIN – Olégario AGUDO – Marie-Françoise MONNIN - Evelyne BAZERLA – Thierry MINETTI – Maurice BILLION - Christian LESAGE – Evelyne LESAGE – Clara SOUSA – Marcel SOUSA - Marie-Odette SOUSA - Fernando SOUSA - Christelle RUCH – Daniel MARAIN - Yann MARAIN - Marie-Louise LEMKE - Lucile MARAIN – Francis CHERY – Virginie MINERET – Denis MINERET - Alexandra PELTIER - Thierry BOSCHI Muriel BOSCHI - Aimé PELLETIER – Agnès SANCIER - Christian GEISSBUHLER – Isabelle DUHAMEL - Nelly et Lionel ROUDIER - Kévin SPOME(?) - Amandine PRIEUR – Frédéric BEGIN – Valérie BEGIN – Jérémy BUGNON - Amandine BUGNON - Jean-Luc DEBOULET – Yolande DEBOULET - Marjolaine DEBOULET – Léa PEQUIGNOT – Romain PEQUIGNOT - Colette CLERGET – Favio CLERGET - Clariette PERRET - Sandrine MOREL – Patrick MOREL - Pierre-Yves EGLIN - Johann EGLIN - Stéphane ROSSI – Paméla CORDIER – Davy CORDIER - Pascal PEQUIGNOT – Christelle PEQUIGNOT – Segundo SOUSA – Katarine SOUSA – Lucie VOUILLON - Thierry DONIER – Laetitia BATTAND - Medhi BENKMELIFA – Mélanie MESNIER - David ROUX – Gérard VOUILLON - Martine EPENYOY – Claudine RAGUIN - MicKaël SOUSA – Magalie AFOITO(?) - Alain THIERRY – Rachel CORDIER – Jean-Philippe CORDIER - Franck PELIER - Yoann SANDOZ – Estelle ROUX - Georges GIUSTI – Geneviève VILLAVERDE - Marie (nom indéchiffrable) – Paulette LABEUCHE - Ali KAFSI – Jacqueline REYNAL – Valérie REYNAL – Jean-Paul LEININGER – Patricia PELIER - Jean-Yves COLAS - Louis-Michel VINCENT – Thomas BARI – Camille PEPIOT - Thierry JOIGNEAUX - Létizia JOIGNEAUX – Perine(?) WAGNER – Mr VEJUX.

Commune de VILLERS la COMBE (1 doléance).

☞ Jean-François FORIEN

Commune de VILLARS sur SAULNOT (1 doléance).

☞ Denis ROBERT.

Commune de VOUEAUCOURT (5 doléances).

☞ Damien CLERC - Brigitte GUERRE – Marie-Louise et Ernest BOISSENIN - Thibaut CESTONARO – Yohann ROUDIER.

Observations sans adresse (8 doléances).

☞ Maxime CECCHINI - Maryline et Sylvain BOUVARD – Edith (non indéchiffrable) - Bernard LARESCHE - Carole FUSIS - Jean-Claude VERMOT-DESROCHES - Jean-Marie CASSARD - Francis SYLVESTRE.

B)- Analyse thématique des observations

Nous jugeons opportun de procéder à une analyse thématique des observations afin de mieux cerner les problèmes abordés par les intervenants et d'en mesurer l'importance. Il n'est par permis de dégager des enseignements précis sur la localisation quant à la citation de tel ou tel problème. Toutefois cette analyse permet de classer les divers sujets d'achoppement et dans un souci d'équité, notre classification fait fi du nombre que nous indiquons en début de chaque thème. Nous rappelons que nous avons enregistré au total 813 observations et nous notons que certains signataires possèdent une résidence éloignée des lieux du projet. Nous observons que la contestation se manifeste avec une ampleur particulière dans les communes d'ECOT et VILLARS sous ECOT.

1°)- Qualité du dossier et déroulement de la consultation.

Ce sujet suscite les doléances de 627 intervenants. Elles concernent en premier lieu la concertation préalable avec des réunions organisées durant les heures ouvrables et annoncées uniquement par affichage en Mairies et articles de presse. Les participants considèrent qu'ils avaient le sentiment d'assister à une présentation orientée du projet sans disposer de la possibilité de s'exprimer et encore moins d'obtenir des réponses circonstanciées à leurs questions.

Les signataires, ensuite, jugent le dossier volumineux, redondant et comportant de nombreux silences, approximations, divergences de données et insuffisances. Ils estiment ne pas avoir disposé d'un temps suffisant pour étudier le projet au fond en raison, de son volume et de la brièveté du temps entre la mise à disposition et le début de l'enquête publique. Ils jugent l'étude d'impact et des dangers superficielle et auraient apprécié une étude géologique en raison du caractère karstique du sous-sol et de la présence de deux sources produisant de l'eau destinée à l'alimentation humaine. Ils regrettent que les résultats des mesures de vent ne soient pas explicités. Ils contestent la fiabilité des photomontages et la justesse, voire même l'honnêteté, des mesures de bruit effectuées en des lieux favorables à l'atténuation de l'émergence. Ils ne comprennent pas toujours le cheminement de l'avant-projet prévu de 13 éoliennes et le projet soumis à enquête avec 6 machines seulement. Ils notent des erreurs et contradictions dans la production des éoliennes ; il est question par exemple page 30 de la pièce 5-1 de 6 machines avec une puissance chacune de 22,5 MW soit une puissance totale de 15 MW alors que la multiplication indique 135 MW sans omettre que la phrase précédente parle de 2,5 MW par éolienne. Ils regrettent des assertions légères comme la perception dominante du village d'ECOT (page 115 de la pièce 5-1) qui s'avère réduite (altitude du village 531 mètres au lieu-dit « sur l'Aige ») et implantation des éoliennes entre les cotes 460 et 450 NGF.

Enfin et pour clore ce chapitre, les intervenants, fréquemment, auraient apprécié disposer de précisions sur les sources de financement, la société porteuse du projet, ses capacités techniques et financières, le type, la nature et l'origine des matériels utilisés et d'autres informations utiles à l'appréciation de la qualité et de l'acceptabilité du projet.

2°)- Atteinte à l'image paysagère.

Cette question engendre 678 commentaires qui se concentrent tout particulièrement à ECOT et VILLARS sous ECOT. Les habitants du nord du village d'ECOT localité implantée sur un mouvement de terrain, indiquent qu'ils disposent actuellement d'une magnifique vue en toutes directions et plus particulièrement sur la vallée du Doubs et au-delà sur les Vosges. Ils soulignent que ce panorama exceptionnel sera gravement altéré par la présence de hautes éoliennes, considérées comme des intruses, qui s'inscriront

partie sur la forêt, partie sur l'horizon et attireront indubitablement le regard en raison du mouvement et des spots lumineux. Ils n'omettent pas de mentionner une perception des éoliennes à partir du théâtre gallo-romain de MANDEURE, monument historique et site classés.

Les habitants d'ECOT et VILLARS sous ECOT constatent qu'ils sont lourdement impactés et que les mesures compensatoires se révèlent soit inexistantes, soit d'une faiblesse ridicule. Ils ne croient pas à une insertion du parc éolien dans le paysage au fil des décennies à l'instar des réalisations des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (viaduc, lignes de force, voies ferrées, liaisons routières et autoroutières.....)

3°)- Menaces sur la ressource en eau.

Ce sujet préoccupe grandement le public qui intervient sur ce point à 679 reprises. La ressource en eau en général et en eau potable en particulier, constitue un problème crucial notamment dans le Pays de MONTBELIARD. Or, le projet prévoit l'implantation de deux machines (n°E1 et n°E2) sur les périmètres de protection rapprochée de deux sources dont la production est destinée à l'alimentation humaine à savoir le captage « de la Douve » à COLOMBIER-FONTAINE et le captage « de Villeprès » à MATHAY. L'Association « L'Ecot du Vent » joint à sa contribution une « *notice explicative* » émanant de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) sur les principales contraintes liées à la protection des sources et plus précisément l'interdiction de l'implantation d'une installation classée pour l'environnement. L'annonce de mesures de protection non listées et précisées durant la phase « chantier » et la possibilité d'une interconnexion de l'alimentation des populations n'apaisent pas les esprits.

Nous n'omettons pas que les procédures d'élaboration de déclaration d'utilité publique pour la protection des deux sources sont en cours, qu'aucun document opposable n'existe actuellement et que l'hydrogéologue agréé a émis un avis favorable.

4°)- Atteintes au cadre de vie et risques pour la santé humaine.

Le public de la zone se soucie particulièrement de son cadre de vie et redoute des incidences sur la santé humaine. Il aborde dans ce chapitre trois points : le bruit avec 649 contributions, les infrasons avec 647 contributions et les spots lumineux avec 626 contributions. Certains intervenants soulignent en particulier les impacts sur les usagers de l'aire de repos proche de l'autoroute A 36 avec même une menace sur la sécurité routière.

Les intervenants, en ce qui concerne les nuisances du bruit ne se satisfont pas de la distance entre les sources de production et les lieux de réception qui est supérieure à 1400 mètres ainsi que du relief et de la végétation qui freinent ou favorisent la propagation des ondes sonores. Le trafic routier de l'autoroute A 36 représente, à n'en pas douter, une nuisance sonore conséquente pour les habitants d'ECOT notamment.

Les doléances relatives aux ondes électromagnétiques et infrasons, certes nombreuses, reposent certainement sur des communications et études dites scientifiques parfois contestées, rarement avérées. Ces phénomènes nourrissent une inquiétude sur la santé humaine mais également et très rarement sur les animaux. Il apparaîtrait qu'un mal être résultant de la présence d'éoliennes soit possible ; d'aucuns qualifie cet effet néfaste de « syndrome éolien ».

Le fonctionnement de la signalisation lumineuse des machines indispose de jour mais aussi et surtout de nuit selon les personnes exposées. Elles ajoutent que l'acceptabilité d'un feu fixe se révèle plus aisée mais elles maintiennent que la signalisation intermittente, surtout de nuit, constitue une source d'énerverment voire de stress.

5°)- Défrichage.

Les habitants manifestent leur attachement à la forêt et 663 intervenants déplorent le défrichage généré par l'implantation de 5 éoliennes soit une surface de 1,25 hectare à laquelle il convient d'ajouter 0,15 hectare pour la création d'une voie d'accès et 0,20 hectare pour l'aménagement d'une sur-largeur. La superficie totale soumise à la déforestation atteint 1,60 hectare.

Les intervenants soulignent les bienfaits des espaces boisés en matière écologique même s'ils ne sont nullement protégés par une protection réglementaire du type : Natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) ou Espace Naturel Sensible (E.N.S.). Ils précisent le rôle de réserve biologique et de régulateur climatique de ces zones.

6°)- Effets sur la faune.

Ce sujet, abordé à 672 reprises, ne préoccupe pas uniquement les chasseurs. Les observations signalent que le secteur d'implantation se situe sur un couloir de migration des cigognes et cette indication est confortée par une photographie représentant quelques uns de ces volatiles en repos sur le clocher de la commune d'ECOT. Les textes ajoutent que les éoliennes entraînent une destruction importante de l'avifaune et certains signataires contestent une étude faite par la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O) qui relativiserait le rôle néfaste des parcs éoliens. La préoccupation sur la protection des chiroptères apparaît fréquemment et diverses observations parlent d'un éloignement de la faune en général des secteurs supportant des aérogénérateurs en raison des troubles provoqués sur sa quiétude.

7°)- Sensation d'encerclement et de saturation.

Les populations en général, particulièrement d'ECOT et VILLARS sous ECOT, communiquent leur sensation d'encerclement et de saturation eu égard aux nombreux parcs éoliens en exploitation ou en projet dans les environs constitués :

- ☞ 5 machines en service à VALONNE-SOLEMONT-FEULE,
- ☞ 10 machines en service à VYT les BELVOIR,
- ☞ 6 machines en service à RAHON-VELLEROT,
- ☞ 5 machines en service à CROSEY le GRAND,
- ☞ 14 machines en service à VAITE-BUSSIERES,
- ☞ 13 machines en service à ROUGEMONT-BAUME 1,
- ☞ 16 machines en service à ROUGEMONT-BAUME 2.

Ils ajoutent

- ☞ le projet accepté de DAMBELIN-VALONNE avec 3 machines,
- ☞ les projets à l'étude d'ACCOLANS-BOURNOIS-MANCENANS-SOYE, d'ETOUVANS-COLOMBIER FONTAINE, de VALLON de SANCEY-VELLEVANS-LANANS-SERVIN,
- ☞ les projets de COURCHATON, de GENEY, d'ONANS-ETRAPPE, de FONTAINE les CLERVAL, de Saint MAURICE COLOMBIER, de GOUX les DAMBELIN, de REMONDANS-VAIVRE, de NEUFCHATEL-URTIERE, de PONT de ROIDE-VERMONDANS, de BOURGUIGNON et de MATHAY.

Ils expliquent qu'il leur est ou sera impossible dans un proche avenir de tourner leur regard vers l'une ou l'autre des directions sans percevoir les pales d'une éolienne ou visionner les feux de signalisation.

L'association « L'Ecot du vent » nous a remis une carte mentionnant l'implantation des parcs en exploitation ou en projet énumérés supra.

8°)- Intérêts du projet.

Ce chapitre ouvert, quelque peu fourre-tout, suscite 660 contributions qui traitent de divers aspects. Elles remettent souvent en question la production d'énergie à partir du vent et du soleil, elles invitent parfois à conserver les centrales nucléaires et fréquemment à développer le recours à la force hydraulique. Elles affichent le caractère temporaire et complémentaire, voire aléatoire, de l'énergie éolienne et soulignent la faiblesse du rendement. Elles ne proposent pas de solutions alternatives, citent des exemples positifs et négatifs en Allemagne et aux Etats-Unis et préconisent avant toute les économies d'énergie.

Le public, ressent l'impression d'être invité à émettre un avis sur un projet dont il méconnaît les tenants et les aboutissants ; de ce fait, il émet des reproches variés. Il s'indigne de ne pas connaître avec précision le porteur du projet de construction et d'exploitation, sa solidité industrielle et commerciale, ses capacités financières, les coûts de construction, les sources de financement et la destination des bénéficiaires. Il subodore l'utilisation de fonds chinois et américains et le manque de transparence du dossier nourrit les fantasmes. Il en est de même pour la provenance et le type des aérogénérateurs ; une fabrication en France apaiserait indubitablement les esprits selon certains visiteurs.

Les intervenants s'interrogent sur la prolifération des éoliennes en Franche-Comté, région peu ventée en France. Ils s'inquiètent de la proximité de l'aérodrome de COURCELLES les MONTBELIARD. Ils reprochent aux Municipalités l'acceptation de parcs éoliens essentiellement pour des considérations financières sans se préoccuper du bien être des administrés. Ils appréhendent le coût du démantèlement et redoutent que cette charge n'incombe aux Communes en cas d'insolvabilité ou de disparition de la structure porteuse. Ils considèrent que les provisions financières à ce sujet ne correspondent nullement au montant des lourds travaux à effectuer.

C)- QUESTIONNEMENT AU MAITRE d'OUVRAGE

Nous avons l'honneur d'inviter le Maître d'ouvrage à répondre, s'il le juge utile, aux questions libellées infra :

1^{ère} question :

Le Maître d'ouvrage est-il en mesure d'explicitier **CONCRETEMENT TOUTES** les mesures qu'il entend appliquer lors des travaux d'implantation des éoliennes afin de sauvegarder la ressource et la qualité des eaux des captages dits « de la Douve » à COLOMBIER-FONTAINE et « de Villeprès » à MATHAY ?

2^{ème} question :

Le Maître d'ouvrage, en raison de l'avis défavorable du Conseil municipal et de la forte opposition des habitants de la commune d'ECOT, consentirait-il, afin de restreindre l'impact visuel :

- ☞ à réduire la hauteur des machines à 150 mètres « bout de pale »,
- ☞ à reculer, si possible, quelque peu l'implantation des machines vers le nord ?

3^{ème} question :

Le Maître d'ouvrage serait-t-il disposé à se monter davantage « **généreux financièrement** » à l'adresse des communes d'ECOT et VILLARS les ECOT, lourdement impactées et sans retour systématique ?

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

En conséquence et conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, nous prions Monsieur le Directeur de la Société « Trois Cantons EnR » porteur du projet de bien vouloir, s'il le souhaite, à nous adresser un mémoire en réponse aux observations formulées et aux questions posées.

Le présent procès-verbal étant remis en mains propres le **8 octobre 2019** *accompagné d'une copie intégrale des observations et de leurs pièces jointes*, le document sollicité devra nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours soit avant le 24 octobre 2019, terme de rigueur.

Fait et clos le 7 octobre 2019

Rodolphe WACOGNE
Membre titulaire,



Gabriel LAITHIER
Membre titulaire



Guy BOURGEOIS,
Président



Remis-le : 8/10/2019

à : Fontain.

Signature :



S. JEANGIRARD